



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 6/2022

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet du préavis :

Demande de crédit pour une étude de faisabilité et d'un crédit pour l'étude de la construction d'un nouveau collège primaire à Corcelles-près-Payerne.

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil intercommunal de l'ASIPE un crédit d'étude de faisabilité et un crédit d'étude de construction permettant de préparer le projet d'une construction scolaire avec des mandataires en vue d'un appel d'offre à entreprise totale. Ce nouveau bâtiment devrait pouvoir être mis en fonction en août 2026, conformément au plan de développement de l'ASIPE mis à jour en 2022.

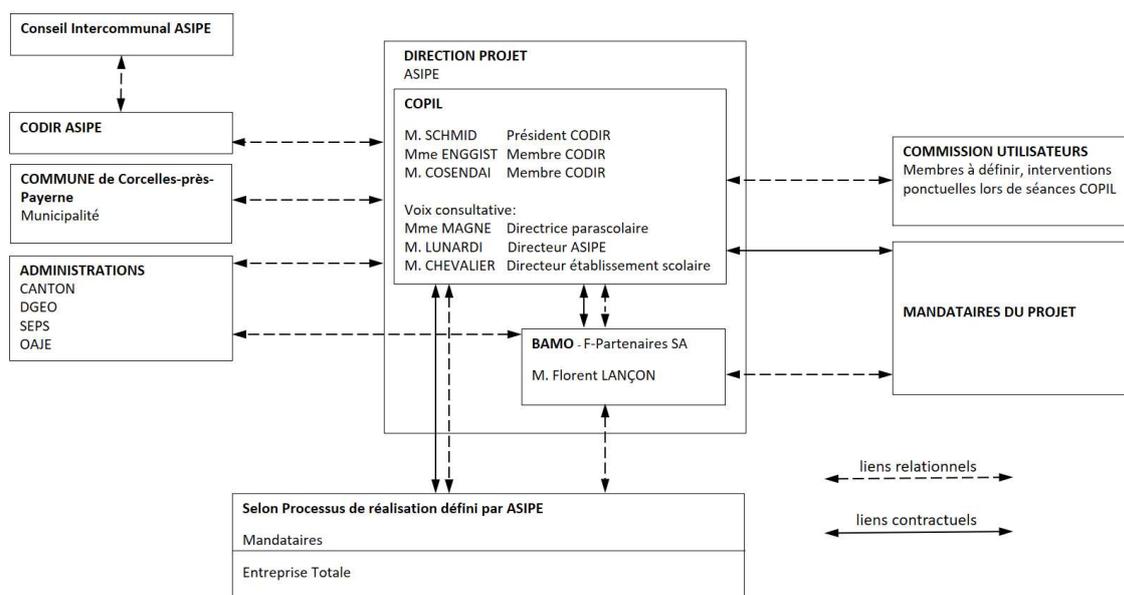
1. Introduction

Avec l'entrée en vigueur de la LEO en août 2013, de la loi sur l'enseignement spécialisé en août 2019, et du règlement sur la construction scolaire primaire et secondaire, le paysage scolaire vaudois a particulièrement évolué ces dernières années.

Le Comité de direction de l'ASIPE a mandaté le directeur de l'ASIPE pour mettre à jour de manière prospective l'évolution de la population scolaire, ainsi que les besoins scolaires à la lumière des contraintes et normes auxquelles les communes vaudoises sont soumises.

Depuis plusieurs années, le district Broye-Vully fait face à une croissance de la population relativement importante et ceci probablement sur une période de 10 à 20 ans. De très nombreuses incertitudes existent et existeront, permettant difficilement d'avoir un plan de développement parfaitement conforme aux besoins. Ces incertitudes sont à la fois intrinsèques aux communes (aménagement du territoire, police des constructions, etc), qu'extrinsèques (économie immobilière, politique migratoire, crises diverses, etc).

Le Comité de direction a prévu un Comité de pilotage sur la même base que pour le projet des Rammes.



Organigramme du projet de construction sur la commune de Corcelles-près-Payerne

2. Objet du préavis

Selon le programme des locaux établi par le Comité de direction et les différents partenaires (direction de l'établissement primaire, DGEO, SEPS, PPLS, bibliothèque cantonale et universitaire), le futur collège comprendra notamment :

- 12 salles de classes ;
- 8 salles de dégagement, pouvant devenir 4 salles de classes ;
- 4 salles multi-usages (couture, musique, arts visuels, travaux manuels) ;
- 1 salle de gymnastique double (VD4) accessible aux sociétés locales ;
- Des locaux administratifs (bureau doyen, salles des enseignants et de conférence, économat, locaux infirmière et PPLS, etc.) ;
- Une UAPE de 48 places ;
- Une crèche de 22 places.

Le terrain identifié pour ce projet se situe sur la parcelle n°1010, ainsi que 1011 selon les besoins. Ces parcelles ont été acquises par la Municipalité de Corcelles-près-Payerne au travers du préavis n°10/2019.

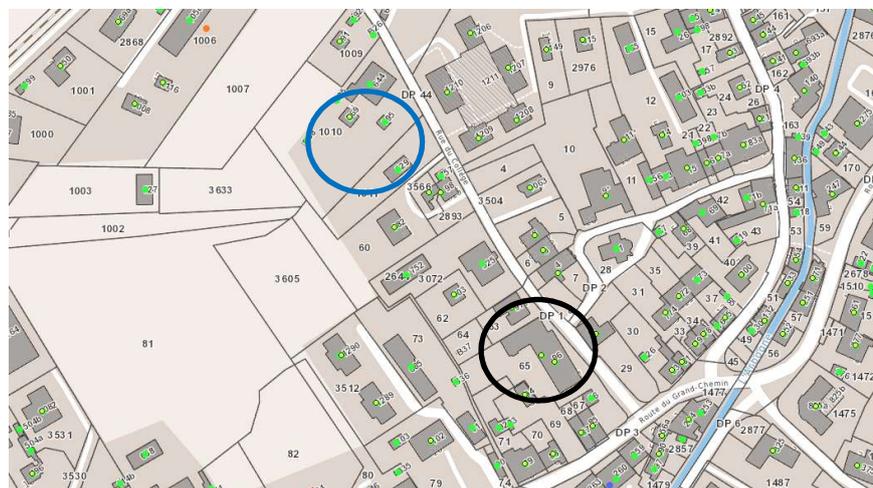
La première parcelle a une surface de 5'721 m², la seconde parcelle une surface de 1'703 m². Comme le mentionne



le préavis cité plus haut, ces surfaces sont intéressantes en raison de la proximité de l'école actuelle à Corcelles située à environ 200 mètres, sur la parcelle n°65. En effet, des synergies seront possibles, que ce soit au niveau des activités sportives ou du parascolaire, et l'ensemble des élèves pourra bénéficier des prestations de l'infirmière scolaire et de PPLS.

Cette proximité permet d'éviter d'avoir des infrastructures à double, comme par exemple pour le sport ou certaines salles spéciales.

Avec un pôle de 24 à 28 classes, l'organisation scolaire devient efficace et flexible, tant pour l'établissement que pour l'ASIFE.



Plan N° 1 : le cercle noir correspond au bâtiment scolaire existant, le bleu au projet.

3. Procédure

Diverses procédures pour une telle construction ont été étudiées. Deux contraintes ont été identifiées comme immuables : le temps et le facteur économique. En effet, le besoin de classes pour l'établissement scolaire primaire devient important à la rentrée d'août 2026 en raison de l'augmentation de la population et de la fin de la location des deux classes provisoires dans la cour d'école.

Le fait de pouvoir scolariser les élèves des villages de tous les degrés 1 à 8P à Corcelles permet de libérer deux classes au collège de DLT à Payerne pour les élèves payernois.

Dans le dessein de garantir une construction respectant nos délais, ayant le moins d'impact possible sur le plafond d'endettement et limitant les risques, il a été décidé de procéder avec la même procédure que la construction les Rammes, à savoir la réalisation des études par des mandataires choisis sur un appel d'offres fonctionnel (norme SIA 144, puisque le résultat recherché par l'ASIPE pourra être clairement décrit au travers d'un cahier des charges), et une réalisation de la construction en entreprise totale.

Une comparaison entre les procédures, notamment celle d'une construction classique avec adjudication des entreprises par lots séparés, ou encore la procédure SIA 142 sous forme d'un concours a été réalisée. Un rétro-planning permet, avec une procédure selon la norme SIA 144, d'avoir le bâtiment prêt pour accueillir les élèves en août 2026. Les deux autres procédures engendreraient une ouverture en août 2027.

Les mandataires dont il est fait mention dans le tableau des honoraires seront sélectionnés sur la base d'un appel d'offre sur invitation.

S'agissant des questions liées à l'urbanisme, les parcelles en question sont actuellement en zone réservée. Il est envisagé par la commune de Corcelles-près-Payerne, dès les besoins établis, de lancer une procédure en plan d'affectation afin de permettre la construction d'une école et ses annexes sportives. Cette procédure pourrait prendre environ une année et demi et commencerait dès le présent préavis accepté par le législatif de l'ASIPE.

4. Calendrier global

Comme indiqué plus haut, l'ASIPE a procédé à un rétro-planning pour garantir la mise à disposition en août 2026 de ce nouveau bâtiment à l'établissement primaire. Le tableau ci-dessous indique les grandes étapes du projet. Le montant demandé au travers du présent préavis permettra de mener toutes les étapes jusqu'en mars 2024 avec l'attribution du mandat de construction.

Délais	Actions
3 octobre 2022	Deuxième séance avec l'ensemble des parties prenantes pour établissement de l'avant-projet du cahier des charges (programme fonctionnel).
27 octobre 2022	Validation finale du cahier des charges par le Comité de direction.
7 décembre 2022	Conseil intercommunal – vote du présent préavis n°6/2022.
Décembre 2022	Mandat d'étude de faisabilité à un architecte.
Fin février 2023	Résultat de l'étude de faisabilité.
Mars 2023	Appel d'offre sur invitation à mandataires.
Décembre 2023	Résultat de l'étude du projet et projet de l'ouvrage avec demande des autorisations (permis de construction).

Janvier-mars 2024	Appel d'offre à entreprises totales.
Avril 2024	Préparation du préavis pour une demande de crédit de construction.
Juin 2024	Conseil intercommunal – vote sur le préavis de crédit de construction.
Juillet 2024	Adjudication à l'entreprise totale.
Décembre 2024	Planification de l'exécution du projet de construction.
Janvier 2025	Début des travaux de construction.
Juillet 2026	Livraison du bâtiment scolaire et aménagement des locaux.
Septembre 2026	Inauguration du bâtiment.

Il s'agit bien entendu d'un calendrier d'intention, sous réserve d'éventuelles oppositions dans la phase de mise à l'enquête ou de recours à la CDAP¹ notamment dans le cadre des divers marchés publics qui auront lieu.

5. Finances

Ce crédit permettra de faire l'étude de faisabilité, permettant de vérifier que le cahier des charges est compatible avec le terrain à disposition.

Le crédit d'étude est la phase permettant aux ingénieurs et techniciens de définir le bâtiment permettant une mise à l'enquête et l'obtention du permis de construire.

Le tableau ci-dessous donne les détails par CFC sur le montant total du crédit demandé.

Mandataires	Remarques	Honoraires (HT)
Mandat de l'étude de faisabilité		20'000 CHF
Architecte		240'000 CHF
Ingénieur civil		75'000 CHF
Ingénieur chauffage-ventilation		75'000 CHF
Ingénieur sanitaire		40'000 CHF
Ingénieur électricien		40'000 CHF
Spécialiste sécurité incendie		15'000 CHF
Spécialiste acoustique		15'000 CHF
Architecte paysagiste		15'000 CHF
Géomètre et géotechnicien		15'000 CHF
Divers spécialistes		30'000 CHF
BAMO	FL-Partenaires SA pour l'étude de faisabilité, organisation des appels d'offres des mandataires et de l'entreprise totale jusqu'au crédit de construction.	115'000 CHF
Frais annexes	Permis de construire, frais de publication, frais de production de documents.	30'000 CHF

¹ Cour de droit administratif et public.

Divers et imprévus	Ce poste correspond à 5 % des honoraires totaux hors frais annexes.	35'000 CHF
Total du crédit, montant HT :		<u>760'000 CHF</u>
TVA 7.7 %		<u>58'520 CHF</u>
Total du crédit, montant TTC :		<u>818'520 CHF</u>
Total du crédit, arrondi à :		<u>820'000 CHF</u>

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 6/ 2022 du Comité de direction de l'ASIPE ;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

Article 1 d'accorder au Comité de direction un crédit d'étude de faisabilité et crédit d'étude d'un montant de 820'000 CHF (TTC) ;

Article 2 d'autoriser le Comité de direction à financer le montant de 820'000 CHF (TTC) par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;

Article 3 d'autoriser le Comité de direction à porter ce montant au bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans ;

Article 4 d'autoriser le Comité de direction à signer un contrat avec la société F-Partenaires SA pour l'accompagnement du projet dans la première phase.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASIPE le 27 octobre 2022.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi